

COMMUNIQUÉ N° 10 – 2026

Marina de Pandop – Installation d'un portail à Badge

Koumac, le 7 juillet 2026

Afin de renforcer la sécurité de la marina de Pandop, la Commune de Koumac a procédé à l'installation d'un portail avec accès par badge.

Ce nouvel aménagement permet de mieux protéger les installations portuaires, le parking, les équipements communaux ainsi que les bateaux présents sur le site.

À compter du 1er juin 2026, une marche à blanc de 3 mois a été mise en place afin de permettre aux usagers de s'adapter progressivement à ce nouveau dispositif. Durant cette période, le portail sera ouvert de 6h à 16h. Il sera fermé en soirée ainsi que le week-end.

Les plaisanciers concernés sont invités à se présenter au bureau de la marina pour récupérer leur badge d'accès, aux horaires suivants :

du lundi au jeudi : 7h à 12h / 13h à 16h

le vendredi : 7h à 12h / 13h à 15h

Les plaisanciers ayant déjà réglé leur abonnement annuel, ainsi que les plaisanciers disposant d'un emplacement à quai ou au port à sec, pourront récupérer leur badge gratuitement.

Pour les nouveaux abonnements, le premier badge est gratuit. En cas de perte, le remplacement du badge sera facturé 2 000 F.

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

- Mise à l'eau à la journée : 400 F
- Abonnement mensuel : 1 300 F
- Abonnement annuel : 12 000 F
- Forfait 10 mises à l'eau : 4 000 F
- Remplacement de badge en cas de perte : 2 000 F

Pour toute demande de renseignement ou pour les démarches liées au badge :

Bureau de la marina : 47 34 34

Email : marina@mairie-koumac.nc

VHF : Canal 67

Urgences : 74 36 96

La Commune remercie les usagers pour leur compréhension et leur coopération afin de préserver ce site communal et ses équipements.

Le service communication